



INSTITUT SAINT-FRANCOIS DE SALES
Rue du Gouvernement, 7 - 7800 ATH
068/26 51 20 – www.saint-francois.be

Ath, le 12 novembre 2020

Chers parents, chers élèves,
Bonjour,

Comme vous l'avez sans doute appris dans les médias, la crise sanitaire nous contraint à un retour de congé particulier. L'organisation proposée pour notre école répond aux prescrits légaux qui seront d'application jusqu'au 18 décembre 2020, sauf modification, et veille particulièrement à l'épanouissement et à la progression de nos élèves dans leur scolarité, malgré les conditions exceptionnelles que nous vivons.

Les horaires

Les élèves du 1^{er} degré seront présents à l'école du lundi au vendredi, suivant l'horaire habituel.

Vous trouverez en annexe l'horaire adapté pour chacune des classes du 1^{er} degré.

Les élèves du 2^{ème} et du 3^{ème} degrés auront un enseignement en hybridation : 50% d'apprentissage à l'école, 50% d'apprentissage à distance dans un horaire alterné une semaine sur deux, sur base de l'horaire journalier habituel.

Les cours d'éducation physique étant suspendus, quelques modifications horaires ont été décidées afin d'éviter au mieux les heures d'étude. Les élèves de certaines classes arriveront plus tard ou repartiront plus tôt certains jours ; quand c'est possible, des cours ont été déplacés pour combler les études.

De manière générale, deux groupes d'élèves sont constitués : le groupe des élèves de professionnelle et de transition et celui des élèves de technique, soit un groupe le lundi, mercredi et vendredi ; soit l'autre groupe le mardi et jeudi pour la 1^{ère} semaine et inversement la semaine suivante.

Remarques :

- Les apprentissages en pratique professionnelle étant complexes à mettre en œuvre dans l'enseignement à distance, des cours pratiques dans certaines options auront lieu chaque semaine en présence à l'école, quel que soit l'horaire en hybridation.
Par exemple, pour les élèves de 6^{ème} esthétique, le cours de pratique professionnelle le vendredi matin sera donné chaque semaine en présence à l'école.
- Les cours d'éducation physique étant suspendus, quelques modifications horaires ont été décidées afin d'éviter au mieux les heures d'étude. Les élèves de certaines classes arriveront plus tard ou repartiront plus tôt certains jours ; quand c'est possible, des cours ont été déplacés pour combler les études.

Vous trouverez en annexe les horaires de cours adaptés ainsi que l'horaire général pour les 5 semaines.



Le suivi des présences

Contrairement au dernier trimestre 2019-20 et comme défini dans la circulaire 7816, l'obligation scolaire est d'application pour l'ensemble de la formation.

Chaque élève doit s'investir dans la totalité des cours afin de progresser et ce, quelle que soit la forme du cours (à l'école ou en distance) ; l'apprentissage de nouvelles matières se poursuit donc à travers ce nouveau mode d'enseignement.

Les présences seront prises à l'école suivant l'horaire en présentiel de chaque élève ; la règle des 9 demi-jours d'absence injustifiée sur l'ensemble de l'année scolaire, reste d'application.

Pour les apprentissages organisés en distanciel, une « appréciation de participation » sera notifiée par chaque enseignant pour son cours une fois par semaine, sur base de ce que l'élève aura fourni dans les interactions avec l'enseignant. Cette appréciation tiendra lieu de « présence » pour le travail à distance. Celle-ci pourra également nourrir les avis d'évaluation sur les apprentissages d'un élève et soutenir les débats en conseils de classes.

Comme mentionné dans un courrier précédent, nous sommes bien conscients des difficultés que certains élèves peuvent rencontrer dans ce contexte d'apprentissage à distance, difficultés d'ordre matériel, organisationnel, médical ou familial ; dès lors, nous vous invitons vivement à nous en faire part afin que nous puissions ensemble trouver un aménagement. Vous pouvez vous adresser soit à l'éducateur référent, soit à un professeur ou encore à un membre de la direction.

L'évaluation, la session d'examens en décembre, la poursuite des stages

Compte tenu de la difficulté à planifier et à anticiper la suite de l'année scolaire, compte tenu du retard dans les apprentissages (conséquences du trimestre de confinement 2019-20 et des absences cause Covid de ce début d'année), nous avons décidé, sur avis des équipes éducatives et du Conseil d'Entreprise, de supprimer la session d'examens traditionnellement organisée en décembre.

Les cours sont donc maintenus jusqu'au 18 décembre pour tous les élèves ; ils se termineront à 11h50 ce jour-là.

L'évaluation continue sera intégrée dans l'ensemble des processus pédagogiques et ce, pour engranger des acquis d'apprentissages et favoriser la confiance de l'élève dans sa progression.

Les stages prévus en décembre se dérouleront comme prévu, en fonction des règles de chaque secteur professionnel, sans préjuger d'un changement éventuel dû à la situation sanitaire. Certains stages suspendus pour des raisons de retard dans la préparation des élèves (notamment en AF et AN) seront programmés également en décembre.

Certaines situations d'intégration pourront être programmées durant ces 3 semaines afin de vérifier le niveau des élèves. Dans ce cas, les cours pourraient ponctuellement être suspendus pour une journée pour les élèves concernés.

Une session d'examens allégée d'une semaine pourrait être organisée fin janvier / début février 2021. Elle se limitera à quelques examens pour des cours sélectionnés.

Les conseils de classe seront décalés aux deux premières semaines de février 2021.

La planification des bulletins sera elle aussi être modifiée. La remise du prochain bulletin aura lieu les jeudi 17 et vendredi 18 décembre.

L'organisation scolaire en présentiel

L'accueil de nos élèves du 1^{er} degré et des autres élèves à mi-temps est organisé autour d'un renforcement pour le respect des règles sanitaires. Le port du masque est obligatoire dès l'entrée dans l'école, ainsi que la désinfection des mains.

En classe

Certaines classes changeront de local pour plus d'espace et de distance entre chacun.

L'élève aura une seule et même place dans le local pour toute la période ; il sera seul sur un banc quand cela est possible.

Les gestes de désinfection des mains et d'aération du local seront rappelés systématiquement.

Le repas de midi

L'élève apporte son repas de midi ; Il n'y aura pas de service à l'école.

Le temps de midi sera de 12h30 à 13h25. Le repas est pris en classe de 12h30 à 12h50, en présence de l'enseignant de la 5^{ème} heure ; il est suivi de la récréation.

Les élèves ayant la permission de sortie prendront leurs repas à l'extérieur, dans le strict respect des règles sanitaires (distanciation sociale, groupe restreint, désinfection des mains à la sortie et au retour)

Les services spécifiques pour la connexion et le matériel informatique

L'élève qui ne dispose pas de connexion et du matériel adéquat peut faire la demande à son éducateur pour occuper un poste de travail en salle informatique, suivant un horaire défini, sous la surveillance d'un enseignant ou d'un éducateur.

L'élève qui n'a pas de matériel informatique peut faire la demande d'un prêt d'ordinateur, dans la limite du stock disponible.

Nous espérons, chers parents, chers élèves, que cette organisation qui nous paraît la plus cohérente et la mieux adaptée à la réalité de notre école, répondra positivement aux défis de réussite, de confiance et de bien-être pour chacun.

Avec nos meilleurs sentiments,

Le Staff de direction,

Mme Rasson, Directrice adjointe

M. Dubois, Chef d'atelier

Mme Bocquet, Directrice